



Envoyé en préfecture le 31/10/2025

Reçu en préfecture le 03/11/2025

Publié le 03/11/2025

ID : 059-215903832-20251027-DC\_2025\_105-AU

République Française  
Département du Nord

Service : Etat Civil

JNV/CB/LL

N° DC-2025-00105

Ville de Marly

## DÉCISION DU MAIRE

Objet : achat d'une concession au cimetière

Le Maire de la Ville de Marly,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L 2122-22,

Vu, la délibération n° 22-51 du 19 juillet 2022 donnant délégation dans les domaines énumérés en l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la demande de Monsieur DESSAINT Mathieu tendant à obtenir une concession dans le cimetière St Jacques,

### DECIDE

D'accorder l'achat d'une concession au cimetière communal portant le n° 3450 à Monsieur DESSAINT Mathieu domicilié à Maubeuge (Nord) – 11 rue de l'Eglise.

Cette concession est accordée à compter du 27 octobre 2025 pour une durée de trente ans, d'une superficie de 2,75 m<sup>2</sup>, d'un montant de DEUX CENT EUROS.

La présente décision pourra faire l'objet de contestation auprès du Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait à Marly, le 27 octobre 2025

Pour Le Maire,  
L'adjointe déléguée

Isabelle DUPONT

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu  
de sa réception en Sous-Préfecture le 21/10/2025  
et de la publication le 03/11/2025

